

PAYS-BAS

Le PIB par habitant se situe dans la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE, en raison à la fois d'une forte productivité horaire et d'un niveau d'emploi élevé, malgré un faible nombre d'heures travaillées. En 2009, le gouvernement a pris une série de mesures en vue de renforcer les dispositifs d'activation et d'allonger le temps de travail, mais l'amélioration des performances économiques appelle de nouvelles réformes dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats à durée indéterminée

En matière de licenciement, la législation sur la protection de l'emploi applicable aux contrats à durée indéterminée impose soit de fortes indemnités (voie judiciaire), soit de longues procédures administratives. Cette situation augmente les risques associés au recrutement, limite les possibilités de réorganisation du travail et entrave la diffusion des nouvelles technologies, au détriment de la productivité.

Mesures prises : En 2009, les juridictions locales ont adopté une série de directives limitant le montant des indemnités de licenciement susceptibles d'être accordées par voie judiciaire, mais ces paiements restent néanmoins généreux par rapport aux autres pays. Le gouvernement précédent avait proposé de plafonner les indemnités de licenciement à un an de salaire à partir de 75 000 EUR.

Recommandations : Faire en sorte que le système soit plus simple et plus prévisible. Il faudrait en particulier que les règles applicables en matière de licenciement soient clairement définies dans le droit et que les recours devant les tribunaux locaux soient uniquement possibles *a posteriori*. Les indemnités de licenciement devraient être plafonnées pour les travailleurs âgés et réduites à mesure qu'ils approchent de l'âge de la retraite.

Réformer le régime d'invalidité

La part de la population d'âge actif qui perçoit une pension d'invalidité reste élevée.

Mesures prises : Depuis 2010, les nouveaux bénéficiaires du régime Wajong destiné aux jeunes handicapés se voient proposer une aide à la recherche d'emploi plutôt qu'une aide passive au revenu. Leur situation est évaluée au départ et une nouvelle fois à l'âge de 27 ans, et ce n'est qu'au terme de cette seconde évaluation qu'ils peuvent éventuellement commencer à percevoir l'aide passive au revenu.

Recommandations : Appliquer les nouveaux critères d'accès, récemment rendus plus stricts, à tous les allocataires actuels du régime d'invalidité et renforcer les mécanismes de contrôle. Les prestations d'invalidité devraient être progressivement déconnectées des gains antérieurs et exclues des accords salariaux.

Abaisser les taux effectifs marginaux d'imposition

Les taux effectifs marginaux d'imposition sont élevés, en particulier pour les ménages modestes et pour le deuxième apporteur de revenu, ce qui réduit leurs taux d'activité et le nombre d'heures travaillées.

Mesures prises : La transférabilité du crédit d'impôt individuel est en cours de suppression et devrait être totalement éliminée d'ici 2025, ce qui fera baisser l'imposition marginale du deuxième actif à bas revenu dans les ménages. Depuis 2009, le crédit d'impôt combiné est subordonné au revenu afin d'encourager celui des deux conjoints qui gagne le moins à travailler davantage.

Recommandations : La transférabilité du crédit d'impôt individuel devrait être supprimée plus rapidement afin de réduire le taux effectif marginal d'imposition des conjoints à faible revenu. De même, il faudrait reporter une plus grande part du crédit d'impôt pour enfants lié au revenu familial sur le crédit d'impôt pour enfants individuel ou le crédit d'impôt pour enfants du deuxième apporteur de revenu, diminuer encore le taux de réduction progressive de l'allocation logement et des prestations pour enfants et subordonner au nombre d'heures travaillées plusieurs prestations et crédits d'impôt liés à l'exercice d'un emploi.

Autres grandes priorités

Développer le segment non réglementé du marché du logement

La rigidité du marché du logement freine la mobilité géographique de la main-d'œuvre et entraîne de ce fait des niveaux élevés de congestion qui ont un impact négatif sur la productivité.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Il faudrait réformer la politique du logement, c'est-à-dire déréglementer le secteur locatif, rééquilibrer la fiscalité (réduction de l'impôt sur les mutations et augmentation des impôts fonciers) et assouplir la réglementation en matière d'aménagement du territoire.

Réformer le régime d'assurance-chômage

Le niveau élevé et la durée maximale des allocations de chômage jouent à l'encontre des incitations à la recherche d'emploi.

Mesures prises : En 2009, le gouvernement a resserré les conditions de recherche d'emploi pour les chômeurs de longue durée et instauré une prestation temporaire venant compléter le salaire initial afin de rentabiliser le retour à l'emploi.

Recommandations : Limiter la durée des allocations de chômage et les faire baisser plus rapidement pendant la période d'indemnisation ; abaisser le plafond des allocations de chômage pour accroître les incitations à la recherche d'emploi parmi les chômeurs à niveau de qualification élevé.

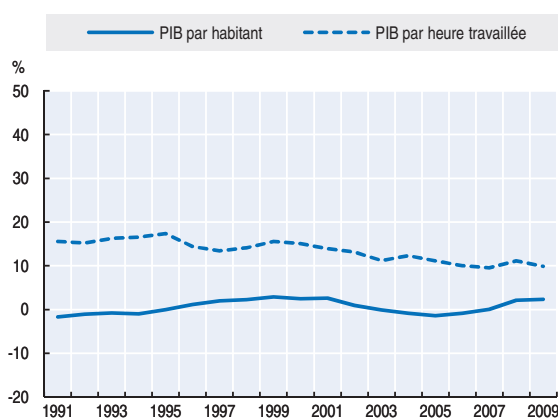
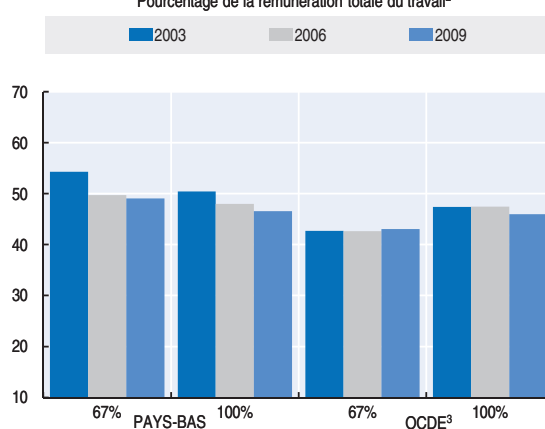
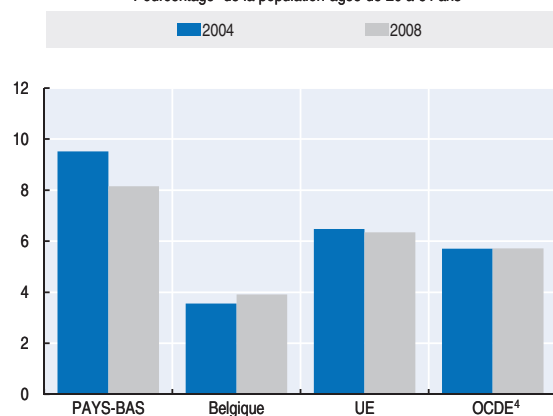
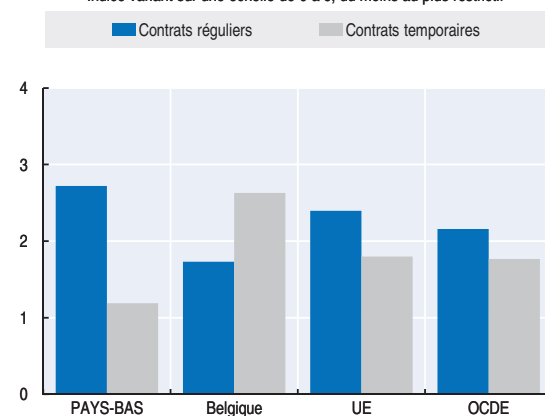
PAYS-BAS

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage


	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	1.7	2.0	1.5
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.5	0.6	0.4
<i>dont</i> : Taux d'emploi	0.6	0.8	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	0.0	-0.2	0.1
Productivité du travail	1.2	1.4	1.1
<i>dont</i> : Intensité capitaliste	0.6	0.6	0.6
Productivité multifactorielle	0.6	0.7	0.4

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.

A. Les niveaux de productivité ont diminué en termes relatifs
 Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹

B. Les coins fiscaux marginaux sur les bas salaires demeurent relativement élevés
 Pourcentage de la rémunération totale du travail²

C. La part de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité reste élevée
 Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans

D. La législation sur la protection de l'emploi applicable aux contrats réguliers est stricte, 2008
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif


- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
- Évalué à 67 % et 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
- Moyenne des pays de l'OCDE hormis le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
- Hormis le Chili.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932387004>